

*Pour la censure
Le gérant A. Léonard*

*Contrôle
L'Administrateur :
M. Jarry*



ILES ST PIERRE ET MIQUELON

LE FOYER PAROISSIAL

BULLETIN MENSUEL



15 JANVIER 1942

(19^e année.— No 217)



Vue de Miquelon

Administration :

Presbytère de St Pierre

Abonnements :

St Pierre : 12 f. ; France : 15 f

Canada : 20 f. ; Etranger : 25 f

Aimer sans souffrir, c'est le ciel.



Calendrier du Mois de Février 1942.

N. B.— Les messes ont lieu, les dimanches et fêtes, à 6 h. $\frac{1}{2}$, 8 h. et 10 h. les jours de semaine à 6 h., 7 h. et 8 h.

1 Dimanche de la Septuagésime.— Après les Vêpres, procession mensuelle. Puis instruction pour les personnes de langue anglaise à la chapelle du St Esprit.

2 Lundi.— Purification de la Sainte Vierge.— Anniversaire de la mort (en 152) du Vénérable Serviteur de Dieu François-Marie-Paul Libermann, un des fondateurs de la Congrégation du S. Esprit et du S. Cœur de Marie.— La bénédiction des cierges a lieu le dimanche suivant.— Le soir à 6 h., chapelet et salut.

5 Jeudi.— Ste Agathe, vierge et martyre.— A 5 h., confessions.— Le soir à 8 h., Heure Sainte de la Confrérie du T. S. Sacrement.

6 Vendredi.— S. Tite év. et conf.— 1er du mois — A 8 h., messe de l'Association du Sacré Cœur et exposition du T. S. Sacrement pour toute la journée.— Le soir à 8 h., office en l'honneur du Sacré Cœur.

7 Samedi.— Jour du Rosaire.— A 7 h., messe de la Confrérie.— Le soir à 6 h., chapelet et salut.

8 Dimanche de la Sexagésime.— Solennité de la Purification.— A la messe de 6 h. $\frac{1}{2}$, com. mens. des Hommes de la Confrérie du T. S. Sacrement.— A 10 h., avant la Grand'Messe, bénédiction pontificale des cierges et procession à l'intérieur de l'église.— A 2 h., Vêpres et Salut.

10 Mardi.— 2ème du mois.— Ste Scholastique, vierge — A 7 h., messe du Tiers Ordre.

11 Mercredi.— Fête de l'Apparition de la Sainte Vierge à Lourdes en 1858 — Le soir à 6 h., chapelet et salut.

12 Jeudi.— Les sept fondateurs de l'ordre des Servites.— Le soir à 8 h., Heure Sainte paroissiale pour la France.

18 Dimanche de la Quinquagésime.— A la messe de 8 h., com. mens. des Jeunes Filles.— Après la Grand'Messe le T. S. Sacrement sera exposé pour les prières dites des Quarante Heures.— A 2 h., vêpres et chapelet.— A 8 h., Complies et procession du T. S. Sacrement.— Puis adoration nocturne.

17 Mardi.— A 8 h., messe des Enfants et communion générale.— Exposition du T. S. Sacrement.— Le soir à 8 h., complies et bénédiction.

18 Mercredi des Cendres.— Commencement du Carême.— A 8 h., bénédiction et imposition des Cendres puis Sainte Messe.— Le soir à 8 h., instruction et imposition des cendres aux personnes qui ne les auraient pas reçues le matin et Salut.

19 Jeudi.— Le soir à 8 h., Heure Sainte des Dames et Jeunes filles.

20 Vendredi.— Le soir à 8 h., chemin de la Croix et Salut.

22 Dimanche.— 1er du Carême et 4ème du mois.— A la messe de 8 h., com. mens. des garçons.

24 Mardi.— S. Mathias, apôtre.— Le soir à 6 h., chapelet et Salut.

25 Mercredi.— Quatre Temps, avec jeûne et abstinence.— Le soir à 8 h., instruction et Salut.

27 Vendredi.— Quatre Temps, avec jeûne et abstinence.— Le soir à 8 h., Chemin de la Croix et Salut.

28 Samedi.— Quatre Temps, avec jeûne et abstinence A 7 h., messe et com. mens. des Enfants de Marie.— Le soir à 8 h., chapelet et Salut.



Aêtes Paroissiaux

(DU 15 DÉCEMBRE 1941 AU 15 JANVIER 1942)

BAPTÈMES.— Sont devenus enfants de Dieu et de l'Eglise.

Le 27 décembre. DESDOUETS Jacques Gustave ; Parrain : Gustave Champdoizeau ; Marraine : Marie Desdouets.— HILLIER Mary-Eva ; Parrain : Yves Cuza ; Marraine : Aline Robert.— *Le 11 janvier.* MORAZE Colette-Yveline ; Parrain : René Goupillière. — DERRIBLE Alice-Jacqueline ; Parrain : Pierre-Marie Forgeard ; Marraine : Joséphine Derrible.— FOLIOT Jeannine-Louisa ; Parrain : Jean Tillard ; Marraine : Hélène Foliot représentée par Adèle Arthur.

MARIAGE.— Se sont unis par les liens indissolubles du Sacrement.

Le 27 décembre. Jean CAPANDÉGUY et Anita RUELLAN.

SÉPULTURES.— Ont reçu les honneurs de la sépulture chrétienne

Le 15 décembre. Amélie CLAIREAUX, 64 ans. — *Le 16.* Ernest HUTTON, 68 ans.— *Le 17.* Henri DUTIN, 41 ans.— *Le 22.* Annie LAFARGUE, née Rembow, 74 ans.— Joseph PIERROUX, 18 ans.

Aperçus sur la vie religieuse de Saint-Pierre en 1941.

BAPTÈMES : 89 (contre 99 en 1940).

PREMIÈRES COMMUNIONS : 74.

CONFIRMATIONS : 68.

Ensemble des communions dans l'année : 55.000

MARIAGES : 21 (comme en 1940)

SÉPULTURES : 57 dont 8 morts subites et 8 morts d'enfants au-dessous de 7 ans.

France

Un cœur catholique est porté à aimer la France, un peu, beaucoup, passionnément, selon le degré de connaissance qu'il en a.

R. Bazin



Le Carême

C'est un carême de guerre.

Raison de plus pour le faire de notre mieux.

La Patrie demande des sacrifices. Le chrétien les acceptera d'autant plus facilement qu'il aura appris à dominer ses appétits et à implorer du ciel le secours divin.

Prières, travail, privations, c'est cela le carême. Et cela prépare à vivre la Passion du Christ et sa Résurrection.

Acceptons le carême.

PRESCRIPTIONS DE MGR LE PRÉFET APOSTOLIQUE POUR LE CARÈME DE 1942 ET AUTRES JOURS DE L'ANNÉE

Article 1^{er}. — Nous rappelons aux Fidèles des Iles St-Pierre et Miquelon que, pendant le Carême et à certains jours de l'année, l'abstinence et le jeûne sont prescrits par l'Église comme pratique de pénitence.

Art. 2. — La *loi de l'abstinence* interdit l'usage de la viande, du jus de viande et du bouillon.— Elle permet l'usage des œufs, des laitages et l'assaisonnement des aliments maigres à la graisse. — Les jours où l'usage de la viande est permis, on peut servir au même repas viande et poisson.

Art. 3. — Pour tous les Fidèles, depuis l'âge de sept ans accomplis, l'abstinence est obligatoire les jours suivants:

Tous les vendredis de l'année; chaque mercredi de Carême (1); les 3 jours des Quatre-Temps; aux vigiles de la Pentecôte, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël.

Quand les fêtes de Noël, de l'Assomption, de la Toussaint tombent un vendredi, les lois du jeûne et de l'abstinence sont suspendues.

Art. 4. — La *loi du jeûne* prescrit de ne faire qu'un seul repas proprement dit par jour.

Elle permet de prendre un peu de nourriture le matin, par exemple du café, du thé, du chocolat sans lait et une petite quantité de pain.

Elle permet aussi une collation le soir, par exemple du laitage, des légumes des œufs, des pâtes et un peu de poisson. — Il est permis de faire la collation au milieu du jour, et le principal repas le soir.

Art. 5. — Les Fidèles sont soumis à la loi du jeûne depuis l'âge de 21 ans accomplis jusqu'à la 60^{me} année commencée, et cela:

(1) Au lieu du Samedi (*Indulgé du 15 fev. 1924*)



Tous les jours pendant le Carême, les dimanches exceptés, jusqu'au Samedi-Saint à midi ; les 3 jours des Quatre-Temps; aux vigiles de la Pentecôte, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël, excepté si elles tombent le dimanche.

Art. 6. — D'après ce qui a été dit, durant le Carême, à partir du mercredi des Cendres, sont à la fois des *jours de jeûne et d'abstinence*:

Les mercredis et les vendredis; les 3 jours des Quatre-Temps. On ne peut donc faire ces jours-là, qu'un repas maigre, en dehors de ce qu'il est permis de prendre le matin et à la collation.

D'autre part, sont des *jours de jeûne sans abstinence*:

Les lundis, mardis, jeudis et samedis. — Donc, ces jours-là, on peut user d'aliments gras, mais seulement au repas principal.

Art. 7. — Sont exemptes de la loi du jeûne les personnes qui ne jouissent pas d'une bonne santé, ou qui sont assujetties à des travaux pénibles. — En cas de doute, on s'adressera au Curé, ou à son remplaçant, pour obtenir les dispenses dont on aurait besoin.

Art. 8. — Les personnes régulièrement dispensées du jeûne peuvent user d'aliments gras à tous les repas.

Art. 9. — Pour compenser les adoucissements apportés par l'Eglise aux lois de la pénitence, il est instamment recommandé aux Fidèles de faire, selon la coutume établie, une aumône spéciale, dite *aumône du Carême*, proportionnée à leurs moyens. — Les personnes qui, à cause de leur pauvreté, ne pourraient faire aucune aumône, la remplaceront par des prières ou autres œuvres de piété ou de charité.

Art. 10. — La moitié des aumônes de Carême sera distribuée aux pauvres de chaque paroisse, par les soins du Curé ; l'autre moitié sera appliquée par l'Ordinaire aux besoins généraux de la Préfecture Apostolique. Il convient de multiplier pendant le Carême l'assistance à la messe quotidienne, la visite au St Sacrement, le Chemin de la Croix, et de sacrifier les spectacles et autres amusements.

Art. 11. — Conformément à une prescription du 4^{me} Concile de Latran, il est rappelé à tout Fidèle ayant atteint l'âge de discrétion, qu'il doit confesser ses péchés à un prêtre approuvé, au moins une fois l'an, et accomplir la pénitence à lui enjointe; en outre, qu'il doit recevoir avec respect le Sacrement de l'Eucharistie pour le moins à Pâques...

Art. 12. — Le temps fixé, dans la Préfecture Apostolique, pour l'accomplissement du devoir pascal, commencera le 22 février, premier dimanche de Carême et finira le 14 mai, fête de l'Ascension.

Saint-Pierre, le 15 janvier 1942.

A. Poisson, *Pref. Apost.*



Le Père Yvon est mort.

Comme le mois dernier pour le Père Lavolé, c'est encore une petite reue de France qui nous apporte la nouvelle de la mort du P. Yvon.

A propos des gens de mer et de leurs aumôniers le Petit Messager du Saint Cœur de Marie écrit : « Le Père Yvon, cependant, arrivait jusqu'à eux. Cet apôtre incomparable a péri récemment dans un accident d'aviation ; c'est pour les pêcheurs une perte immense et le bien qu'il a fait ne peut être mesuré que par Dieu. »

Nous qui l'avons vu à l'œuvre au port de Saint-Pierre et qui savions son zèle indomptable au service des Marins du Grand Banc nous prierons pour lui.

Education familiale.

Formation des enfants aux bonnes habitudes.

L'habitude de ne pas mentir.

Comment s'y prendre pour habituer un enfant à la sincérité ?

1^o D'abord il ne faut jamais lui donner l'exemple du mensonge, n'importe pour quel motif : ni pour l'amener à nous dire ce que nous voulons savoir ; ni pour le décider à prendre un remède ; ni pour lui éviter d'être puni par ses maîtres...etc.

Jamais on ne lui fera des questions qui seraient de nature à lui faire faire la vérité.

3^o Jamais on ne lui laissera supposer qu'on le croit capable de mentir.

4^o On lui donnera l'exemple de la loyauté dans les actes comme dans les paroles.

5^o Si l'enfant pour être sincère a dû faire un effort pénible on ne le punira pas ; il sera même parfois bon de le récompenser.

RESPECTONS LE DIMANCHE. — La mer appartient à Dieu, le temps appartient à Dieu, tous nos moyens de gagner notre vie appartiennent à Dieu, nous-mêmes nous appartenons à Dieu, reconnaissions tout cela bien simplement en lui donnant le dimanche...et faisons Lui confiance.



~~1882? Pour qui?~~ - 7

60 ans d'Histoire de France

Le laïcisme-opium.

Le laïcisme a dit : La religion c'est l'opium du peuple.

L'opium fait dormir.

Le laïcisme a donc accusé la religion de faire dormir le peuple dans sa misère.

Le laïcisme a menti. Toujours la religion a travaillé pour le bonheur des petits : Qui a combattu l'esclavage ? la religion. Qui a fait entourer la femme de respect ? la religion. Qui a lancé ses légions de charité à l'assaut des souffrants ? la religion. Qui rappelle aux riches qu'ils ne sont que les éponges de Dieu ? la religion.

L'église se penche sur les misères du corps et s'intéresse plus encore aux misères de l'âme.

Le laïcisme lui a emporté la France dans un mauvais rêve.

Les clartés du ciel éteintes, on s'est endormi.

Les yeux se sont fermés aux beautés de la foi.

L'opium du laïcisme a arrêté la vie des âmes.

Ainsi :

L'idéal s'est abaissé au cri paten : « Du pain, des jeux. »

Les amusements malsains se chargent d'étourdir.

Le mariage ne présente plus ses joies pures et saines.

Les âmes des jeunes sont déformées et corrompues.

La source de la vie est tarie.

Et dans la France qui vieillit, que d'âmes inertes, inconscientes, en face du travail et de l'effort, en face de la maladie et de la mort.

Le laïcisme endort et corrompt les âmes.

« Passer comme un troupeau les yeux fixés en terre

• Et renier le reste

Le laïcisme fait des esclaves.

L'Eglise a seule la doctrine de vie, source de l'enthousiasme.

Mgr A. Poisson.





Les consignes de S. Em. le cardinal Gerlier aux Enfants de Marie de son diocèse.

Au cours des manifestations qui marquèrent la journée diocésaine des Enfants de Marie du Lyonnais, le Primat des Gaules prit, à plusieurs reprises, la parole : voici quelques unes des consignes qu'il adressa, à cette occasion, à son auditoire :

“ Etre de vraies Enfants de Marie.... »

Qu'est-ce que c'est ?.... — Avoir donné son nom à un groupement ?.. Assister à des réunions ?.... — Réciter beaucoup de prières ?....

— Non.... c'est quelque chose de BIEN PLUS PROFOND que tout cela, c'est avoir au fond de son cœur un CULTE ARDENT POUR LA VIERGE MARIE, la résolution de ne jamais mettre dans sa vie quoi que ce soit qui puisse l'attrister, la volonté d'y mettre, QUELQUE EFFORT QUI SOIT NÉCESSAIRE POUR CELA, tout ce qui pourra la réjouir....

“ Collaboratrices de l'Action Catholique ?.... »

....Liètes-vous, oui ou non, en tant qu'Enfants de Marie ?.... — Vous êtes au PREMIER CHEF.

C'est le propre des Enfants de Marie de fournir à tous les groupements de l'Action Catholique LES AMES D'ELITE qui auront trouvé force et soutien dans la dévotion en la Sainte Vierge dont elles ont besoin pour exercer une action féconde. De telle sorte que vous en arrivez à être les COLONNES DE L'ACTION CATHOLIQUE....

“ Dans toutes nos paroisses.... »

....Ah ! si vous saviez comme je tiens à ce que l'on garde, DANS TOUTES nos paroisses, s'il est possible, nos Enfants de Marie !....

Je voudrais qu'on s'aperçoive que ce sont elles qui portent partout la foi, l'élan, la flamme, l'AMOUR DE LA VIERGE et, par conséquent, l'AMOUR DE JÉSUS, quelles ont trouvé dans leur CONGRÉGATION D'ENFANTS DE MARIE....

“ Soyez de plus en plus des âmes de prière.... »

Mes enfants, je compte sur vous.... Sentez-vous quel est votre devoir, vous, les Enfants de Marie ?.... Jamais la prière n'a été plus nécessaire.... Il faut que vous promettiez, en cette heure si grave pour vos foyers, la France et l'Eglise, un effort plus généreux que jamais....

“ Responsabilité qui est la vôtre.... »

....Je vous l'ai dit plusieurs fois, vous devez être parmi tous nos Apôtres, une avant-garde, une élite.... Il vous faut le secours de Dieu, la grâce du Christ.... Vous savez bien par quel moyen on l'obtient : C'EST EN BESERRANT ETROITEMENT LE LIEN D'APPARTENANCE FI-



LIALE ET TOTALE QUI VOUS UNIT A MARIE, VOTRE MÈRE, que vous serez capables de ne pas décevoir l'espérance que nous mettons en vous. Car nous mettons, je le répète, une GRANDE ESPÉRANCE EN VOUS....

Une mère de notre temps.

Dès sa jeunesse, M^{me} Julie Lavergne avait été frappée par le mot de saint Paul : « La mère sera sauvée par les enfants qu'elle mettra au monde. »

Elle en avait saisi le sens profond et chrétien. Aussi, loin de redouter les souffrances et les gênes de la maternité, désira-t-elle avoir beaucoup d'enfants. Neuf fois son vœu fut réalisé.

A la naissance du quatrième, Catherine-Marie, elle écrit : « Nous voici donc RICHES de quatre enfants. »

Le huitième fut reçu « avec la même joie qu'un fils ainé ».

Ces enfants, elle veille sur eux avec un soin jaloux. Elle ne laisse à personne autre qu'elle la joie de les former.

« Je veux être là, près de vous, jour et nuit, vous préservant de toute souillure. Je ne veux vous laisser quitter le foyer paternel que fortifiés par le pain des anges. On me dit que vous serez moins savants que d'autres ? Je sais que vous serez meilleurs.

« Le reste mimporte peu. Votre bonheur éternel devrait seul m'occuper. Cependant le bon Dieu permet aux mères de songer aussi au bonheur temporel de leurs enfants. J'y songe. »

Mère généreuse, elle donne à la vie religieuse deux de ses filles et supporte courageusement la mort de cinq de ses enfants : trois morts en bas âge, les deux filles religieuses à vingt-sept et vingt-huit ans. Après le dernier deuil qui l'accable, elle écrivait :

« Ce matin, à la messe qui a été chantée pour elle, son pauvre père a dit le « Magnificat », puis il m'a passé son livre en silence. Je l'ai lu, mais je ne suis le prononcer encore. Cela viendra. »

Coquetterie.

Une dame d'âge mûr, et qui cherche à réparer des ans l'irréparable outrage, entre chez un pharmacien conscientieux :

— Monsieur, avez-vous quelque chose pour les cheveux gris ?

— Oui, Madame : un grand respect.



A l'occasion de la Chandeleur

La bénédiction des Relevailles

Ce fut une coutume très chère aux générations profondément chrétiennes que celles des relevailles.

Les relevailles sont une bénédiction que l'Eglise réserve aux femmes devenues mères en égit me mariage. Elle n'en fait pas une obligation, mais elle presse toutes les mères de venir, par cette pieuse pratique, remercier Dieu de leur heureuse délivrance, mettre sous sa protection leur propre personne et l'enfant auquel elles viennent de donner le jour.

Les prières de la sainte Eglise sont efficaces, elles attirent pour toute leur vie sur la mère et son enfant des faveurs spirituelles et temporales particulières, qu'ils n'obtiendront pas ou qu'ils obtiendront en moins grande abondance par tout autre moyen. Aussi, jadis les mères chrétiennes avaient-elles à cœur de se « faire relever ». Comme tant d'autres, cette pieuse pratique tend, en certaines paroisses, à tomber en désuétude, pour le malheur de la famille et de la société.

N'appartient-il pas aux ménages chrétiens, qui, grâce à Dieu, se font de jour en jour plus nombreux, même dans le peuple, de la remettre en honneur ? Jeunes mères qui avez été élevées dans nos pensionnats et écoles catholiques, formées à la piété dans nos patronages, a vous de donner l'exemple, de reprendre la tradition d'autrefois ? Vos gran'mères, qui furent pieuses comme vous l'êtes, vous béniront du haut du ciel. Vous aurez des imitatrices ; le bien est contagieux comme le mal. Par vous un peu d'esprit chrétien rentrera dans le monde. Dieu vous en sauva gré, et Dieu, ne l'oublions pas, ne se laisse jamais vaincre en générosité.

Journal de la Grotte de Lourdes.



Un appel en faveur des pauvres.

Notre caisse des pauvres est vide.

Le déficit, bien que moindre que le mois dernier nous interdit cependant bien des charités.

Aidez-nous.



Dieu s'est interdit de laisser périr la France, puisqu'il n'a préparé aucune nation qui puisse la remplacer.



Un peu de notre Histoire (209).

de 1841 à 1845 inclus.

Le budget local.

Le rapport rédigé par M. Guichon de Granpont, sous-commissaire de la marine, chef du service administratif, traite principalement, entre autres questions secondaires, de la création d'un droit de patente sur les négociants et marchands détaillants, de l'impôt sur les maisons, et du cours fixé des monnaies étrangères, la discussion sur ce dernier sujet ayant été d'ailleurs déjà abordée dans de précédentes séances ainsi que les lecteurs ont pu s'en rendre compte, et sur lequel nous reviendrons.

Le droit de patente, écrit le rapporteur, existe dans toutes les autres colonies. Il se justifie par un principe de justice inscrit dans la Charte portant que tous les Français participent suivant leurs moyens aux charges de l'Etat.

C'est à ce moment que s'ouvre la discussion d'ailleurs très intéressante sur la création de ce droit, entre les conseillers d'administration et les représentants les plus qualifiés du commerce, M.M. Duhamel Joseph, Méliord, gérant de la maison Campion et Théroulde, de Malvilain et d'Aigremont, appelés aux délibérations avec M. Reinaud, trésorier-payeur.

On ne peut songer à transcrire intégralement ici les arguments soutenus en faveur ou contre le projet, question si difficile et si complexe à cette époque de notre histoire. Nous nous bornerons donc à faire un résumé aussi succinct que possible de l'opinion émise pour ceux des membres du Conseil qui prirent la parole, et malgré tout ce sera encore trop long ; nous nous en excusons auprès des lecteurs.

M. Duhamel Jh.— Je pense que l'établissement d'impôts dans la colonie est une contradiction avec le système des primes. Elle en paie déjà cependant, en proportion de sa population, à peu près autant qu'on en paie en France.

Il n'est pas exact de dire que le commerce de la morue soit beaucoup plus prospère qu'il était autrefois. Il a pris de l'extension, il est vrai, mais la diminution de la prime et le défaut de débouchés font qu'aujourd'hui le négociant se trouve fort heureux lorsqu'il fait le pair sur ses produits.

S'il est vrai que le principal objet des établissements des colonies est d'être utile à la métropole, aucune ne la remplit mieux que celle-ci. Sur 250 navires qui viennent à Saint-Pierre tous les ans, 200 environ n'y font que les affaires des négociants métropolitains et rien pour la population. C'est un avantage pour la métropole, mais enfin il est juste qu'elle souffre la colonie qui la lui procure. (A suivre) E. S.



Petit dialogue entré une dame et un jeune homme.

LA DAME.— Que n'épousez-vous pas mon amie. Mlle Z...., c'est un ange.

LE JEUNE HOMME.— C'est possible, mais elle se peint....

LA DAME.— Voyons, avez-vous jamais vu un ange qui ne soit pas peint?

La leçon d'une pomme.

C'était à bord d'un bateau qui ramenait en Europe plusieurs missionnaires de l'Afrique équatoriale. Un excellent esprit de cordialité régnait à bord entre les passagers et les missionnaires.

Un soir, pendant le dîner, une dame élégamment vêtue et décolletée se permit d'offrir une pomme à un missionnaire :

— Merci, Madame, fit celui-ci, je ne voudrais pas vous en priver.

— Prenez-la, mon Père, elle vous fera du bien.

— Elle vous en fera bien davantage.

— Et pourquoi, je vous en prie ? Je suis bien curieuse de le savoir.

— Eh bien ! parce que la Bible dit que lorsqu'Eve eut mangé la pomme, ses yeux s'ouvrirent, et elle s'aperçut.... qu'elle était loin d'être suffisamment vêtue !

TIP TOP TAILORS Limited, TORONTO

Vêtements sur mesures.

Complet ou pardessus

Prix unique : \$ 29,75

Renseignements et échantillons chez:

Etienne DAGUERRE

Joseph Urdanabia

Charrois sable et galet.

Il faut se condamner à mort une bonne fois, et puis, s'exécuter chaque jour.

**H. A. PATUREL**

Commission-Consignations Gros et détail
Epicerie - Vins et Spiritueux - Biscuits fins - Confiserie - Parfumerie -
 Fruits Légumes, grains, foin, charbon,
 Confections. — Chaussures etc.

Représentant : Newfoundland Canada S. S. Co Ltd.

The Ogilvie Flour Mills Co. Montréal
 Produits Alimentaires Catelli, Montréal.

Confitures, Marinades : Alphonse Raymond, Montréal.

DAVIS et FRASER : Viandes fraîches et fumées, HALIFAX et CHARLOTTETOWN
 Austin Nichols & Co., New-York.

Seaboard Fruit Co., New-York.

Radios Scott de Luxe Allwave 11, 12, 19 et 30 lampes, (*garantie 5 ans*).

Agence Dery & Fils, Semences fraîches. Montréal.

The Insulite Company of Finland-Copenhague

Prix, catalogues et échantillons sur demande,

SAINT-PIERRE (Îles St-Pierre et Miquelon)**Louis Hardy Legranvillais,**

AGENT Imperial Oil Limited
 Great West Wine Co

Collin et Bourrisset: Vins de Bourgogne
 Delbeck et Cie, Reims — Champagnes
 Fournier-Demars de Bourges —
 Liqueurs.

Pension-Restaurant

Mme Cadet - Etcheverry.
 Quai de la Roncière.

HÔTEL LALANNE

QUAI DE LA RONCIÈRE

ALBERT BRIAND

Rue de la Poudrière.

Epicerie - Mercerie - Quincaillerie.

LA « MORUE FRANÇAISE »**Sous-Agence Nord**

Denrées de toutes sortes.

PIERRE GOGNY, rue Borda

Epicerie - Liqueurs - Légumes
 Articles divers

American House

Vins et spiritueux. Quai de la Roncière

GAUTIER Frères

Boucherie - Charcuterie - Légumes
 Oeufs, etc. Fournisseur des navires

HÔTEL ROBERT

Quai de la République



LESPAGNOL FRERES

QUAI DE LA RONCIÈRE - SAINT-PIERRE

ARTICLES DE MÉNAGE

Ripolin et Peintures toutes couleurs
Essences - Huile de lin - Mastic - Vernis.
Verre ordinaire et imprimé, etc.

Appareils de Chauffage en tous genres

POSE de PRISES d'EAU - SALLES de BAINS
CABINETS INODORES

Fourneaux de Cuisine - Calorifères

CRAWFORD - Enterprise - RICHMOND

Julien MORAZÉ

Henri MORAZE, Successeur

Quai de la Roncière.

Armement - Commission - Consignation - Alimentation - Liqueurs
Confactions - Chaussures - Fournitures en tous genres
Warehouse avec Quai

REPRÉSENTANT

Champagne : Perrier-Jouet, Victor Clicquot, Reims.

Armement : Société Nouvelle des Pêcheries à vapeur, Arcachon

Armement : Maison Ch. Leborgne, Paris

Assurance Maritime : The Board of Underwriters of New-York, N.Y

Assurance contre l'incendie : Phoenix Insurance Co limited of London

Moteurs marins : The Hubbard Engineering Co, Middletown, Conn

Huiles à Machines et graisse de toutes qualités, Standard Oil Co of New-York, Socony.

Dépositaire des Cigarettes et Tabac « NATIONAL »

Poste distributeur d'ESSENCE de l'Imperial Oil Co Ltd.

— FREE AIR —



— 15 —

Maison fondée en 1866.

**Martin Brothers Tobacco Co., Inc.
New York**

La fameuse cigarette « MARVELS »

Cigarette merveilleusement fine et douce,

a un PRIX MODIQUE

La Cigarette qui flatte le goût

du monde

*Today's
THRIFT LESSON*
Marvels' quality
+ greater savings
= money in your
pocket

MARVELS
The CIGARETTE of Quality

MIDDLETON Co. Ltd.

80 Broad Street, NEW YORK

Distributor.



— 16 —

Les meilleurs produits sont ceux de
NATIONAL CARBON Co, Inc.

**ALL THREE ARE
EVEREADY**
TRADE-MARK

A black and white illustration featuring a large, detailed drawing of an Eveready flashlight on the left, its beam of light directed towards a small incandescent light bulb in the center. To the right of the beam is a rectangular Eveready battery box labeled "Nº 950 EVEREADY EXTRA LONG LIFE BATTERY A NATIONAL CARBON COMPANY PRODUCT".

**ALWAYS USE AN EVEREADY BATTERY
AND LAMP IN YOUR EVEREADY
FLASHLIGHT. USED TOGETHER THEY
ARE YOUR ASSURANCE OF
BRIGHTER LIGHT-LONGER LIFE**

Y-42

MIDDLETON CO, Ltd.
80 Broad street, NEW YORK
Distributor